

Flexiperf BAP Horizontal Pavillon

Flexiperf BAP Horizontal Pavillon est un béton autoplaçant destiné à la réalisation de dallages et planchers pour la maison individuelle.

[Votre devis en ligne](#) [Téléchargez la fiche](#)

- Domaines d'application
- Avantages
- Caractéristiques
- Mise en œuvre

Domaines d'application

Flexiperf BAP Horizontal Pavillon est un béton autoplaçant permettant la réalisation de dallages sur terre-plein et système de planchers à poutrelles et entrevous pour la maison individuelle ou bâtiments assimilés.

Ce béton est particulièrement recommandé pour la réalisation de :

- **Dallage sur terre-plein.**
- **Système de planchers à poutrelles et entrevous** (béton, PVC, polystyrène, matériau de synthèse, bois).

Avantages

- Béton autoplaçant supprimant la vibration.
- Facilité de mise en œuvre du fait de la grande fluidité.
- Rapidité d'exécution.
- Parfait enrobage des armatures.
- Garantie de la qualité du béton mis en œuvre (pas de rajout d'eau, robustesse).
- Excellente planéité.
- Possibilité de le pomper.
- Confort de travail des salariés avec une réduction de manipulation.

Info +

Flexiperf BAP Horizontal Pavillon peut être utilisé pour la réalisation de dallages de garage et de sous-sol en

respectant les joints de dilation, renfort autour des poteaux en vigueur. De plus, il est possible d'incorporer un colorant pour obtenir un résultat esthétique.

Caractéristiques

Flexiperf BAP Horizontal Pavillon est un béton prêt à l'emploi autoplaçant conforme à la norme NF EN 206/CN, conforme au DTU 13-3-3 (NF P 11 213-3 : Cahier des clauses techniques des dallages de maisons individuelles) et au cahier des prescriptions techniques communes aux procédés de planchers.

Classe de résistance allant de C20/25 à C35/40.

Toutes classes d'exposition avec un minimum XC1.

Granulométries : Dmax 10 à 22,4.

Consistances SF1 ou SF2.

Mise en œuvre

Flexiperf BAP Horizontal Pavillon peut être coulé avec la goulotte du camion toupie, à la benne, au tapis ou à la pompe.

Pour la réalisation d'un dallage, il est impératif de s'assurer des points suivants :

- Qualité du support : compactage, nivellement.
- Pose d'un film géotechnique ou polyane.
- Pose d'une bande de rive d'au moins 5 mm en périphérie et poteaux.
- Étanchéité si présence de conduits d'évacuation.
- Présence de gaines électriques attachées tous les 50 cm.
- Épaisseur 12 cm (conforme au DTU 13-3-3).
- Pose des armatures sur des cales avec respect du recouvrement (ST25C).
- Coulage du béton autoplaçant à l'aide d'une raclette.
- Nivelier le béton avec un appareil adapté.
- Passer la barre de répartition afin d'obtenir une planéité parfaite en passes croisées.
- Pulvériser le produit de cure en surface de manière uniforme.

Pour la réalisation d'un plancher à poutrelles-hourdis, il est impératif de s'assurer des points suivants :

- Étalement du plancher.
- Vérifier l'étanchéité entre les hourdis et planelles.
- Vérifier l'étanchéité avec les conduits d'évacuation.
- Présence de gaines électriques attachées tous les 50 cm.
- Épaisseur minimum en fonction du type de plancher et CPT Planchers.
- Pose d'un treillis anti-fissuration sur des cales avec respect du recouvrement.
- Coulage du béton autoplaçant à l'aide d'une raclette.
- Nivelier le béton avec un appareil adapté.
- Passer la barre de répartition afin d'obtenir une planéité parfaite en passes croisées.
- Pulvériser le produit de cure en surface de manière uniforme.

Recommandations

Se référer à la fiche "**Règles de mise en œuvre et précautions d'emploi**".

Conseils produits +

Pour la réalisation d'un dallage sur terre-plein en zone non sismique, l'incorporation de fibres structurelles permet de supprimer les armatures (ST25C) et permet un gain de temps pour la mise en œuvre et une qualité supérieure de l'ouvrage.

Les fibres structurelles répondent au DTU 13-3-3 et sont sous document du CSTB.